

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

**DELIBERATION N° 2020-05(FIN)**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 5 mars 2020

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 5

Absents : 7

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

L'an deux mille vingt et le 10 mars, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN, suite à l'absence de quorum constatée lors de la réunion du CASDIS du 5 mars 2020.

Etaient présent(e)s : Messieurs Serge CAREL, Robert GAY (jusqu'à 16 h 40), Jacques LARTIGUE, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia GRANET-BRUNELLO, Evelyne FAURE, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD.  
Messieurs Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

**Objet : Approbation des restes à réaliser de l'exercice 2019**

**Le Président POURCIN expose :**

Le résultat global doit intégrer les restes à réaliser en section d'investissement.

Le report des dépenses engagées non mandatées s'élève à :

Chapitre par nature	Article par nature	Libellé Article par nature	Reporté CP
20	2031	Frais d'études	90 787,60 €
20	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	289 324,66 €
21	21312	Centres d'incendie et de secours	179 633,00 €
21	215311	Réseaux transmissions émetteurs récepteurs	48 586,24 €
21	215312	Réseaux transmissions Relais & points hauts	2 988,00 €
21	215315	Réseaux transmissions autres	5 784,00 €
21	215321	Réseau d'alerte - appels sélectifs	31 080,00 €
21	215322	Réseau d'alerte - consoles	8 956,39 €
21	215324	Réseau d'alerte - autres	27 622,00 €
21	215338	Autres réseaux	78 000,00 €

21	21561	Matériel roulant incendie et secours	18 409,10 €
21	2156102	Matériel roulant incendie et secours - VLMI	19 977,71 €
21	2156103	Matériel roulant incendie et secours - PMA	105 050,44 €
21	2156104	Matériel roulant incendie et secours - VLC - VLU	28 718,76 €
21	2156105	Matériel roulant incendie et secours - VLTT	123 165,76 €
21	2156106	Matériel roulant incendie et secours - VTU - VID	27 948,30 €
21	2156111	Matériel roulant incendie et secours - CCFM - CCR	465 957,08 €
21	2156112	Matériel roulant incendie et secours - CCGC - CCFS	142 500,00 €
21	2156113	Matériel roulant incendie et secours - FPTL - FPT - VPI	3 885,12 €
21	21562	Matériel incendie et secours	38 603,18 €
21	2156201	Matériel incendie et secours - PUI - SSSM	13 207,81 €
21	2156203	Matériel incendie et secours - G.S.M.S.P.	9 935,54 €
21	2156204	Matériel incendie et secours - Equipe Nautique	337,61 €
21	2156205	Matériel incendie et secours - R.T.N.	1 612,42 €

Chapitre par nature	Article par nature	Libellé Article par nature	Reporté CP
21	2156206	Matériel incendie et secours - Sauvetage Déblaiement	84,78 €
21	2156207	Matériel incendie et secours - Cynotechnique	207,41 €
21	2156209	Matériel incendie et secours - G.M.T.	125 495,98 €
21	2156210	Matériel incendie et secours - ARI	51 605,64 €
21	2183	Matériel informatique	156 503,60 €
21	2184	Matériel de bureau	18 409,10 €
21	21881	Habillement S.P.	257 585,95 €
21	21882	Autres matériels	5 130,81 €
23	231312	Centres d'Incendie et de Secours	65 658,58 €

Le total des reports de dépenses d'investissement s'élève à **2 424 343,47 euros**.

Le report des recettes engagées non titrées s'élève à :

Chapitre par nature	Article par nature	Libellé Article par nature	Reporté CP
13	1311	Etat et établissements nationaux	30 471,80 €
13	1317	Fonds européens	315 572,13 €
16	16441	Opérations afférentes à l'emprunt	2 080 000,00 €

Le total des reports de recettes d'investissement s'élève à **2 426 043,93 euros**.

Il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le report des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité des membres présents, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN